

Un pénible attentisme

L'Eglise et les femmes

●●● **Thierry Schelling**, Puteaux (F)
Prêtre

Le 8 mars, Journée internationale des femmes, rappelle au monde, comme un refrain usé mais toujours d'actualité, qu'il faut encore lutter, dans toutes les nations, pour le renforcement des droits des femmes. Dans toutes les nations... et en Eglise. Là, le disque paraît même rayé...

Consternant constat : le nombre d'agressions commises sur la voie publique contre des femmes a augmenté en France, en 2010, de 13 %.¹ Ce serait là le reflet d'une dégradation de l'image de la femme, de sa « chosification » sexuelle. Symptomatique du vocabulaire des jeunes d'aujourd'hui : *la meuf...* dont l'expression écrite ne rend pas le ton dénigrant avec lequel ce terme de verlan est prononcé, même par de « grands » ados, qui ne le sont qu'entre guillemets... Et l'Eglise dans tout ça ? Elle qui se lève si promptement et systématiquement lorsque la vie de l'embryon est en jeu ou lorsque les derniers jours de centaines confiés aux soins palliatifs semblent remis en question, pourquoi ne crie-t-elle pas aussi haut et fort contre cette injustice notoire qui peut toucher toute femme, de n'importe quel milieu, contrée, clan, société ? Probablement d'abord parce qu'elle n'est pas dirigée par des femmes. Car, immanquablement, les improbables papesses ou « évêques-ses » seraient directement, personnellement et assurément plus spontanément à même de dénoncer les violences faites aux femmes comme un « crime contre l'humanité ».

De fait, la petite cinquantaine d'évêques femmes dans la Communion anglicane et les Eglises luthériennes manifestent régulièrement, comme cheffes d'Eglises, leur désapprobation de toute forme de misogynie. Mais Rome n'ayant toujours pas introduit le langage inclusif dans ce qu'elle a de plus sacré, sa liturgie, on ne saurait attendre de « notre Mère l'Eglise » une vive réaction à chaque acte ou parole anti-femme dans le monde. Dommage. Peut-être aussi parce que l'Eglise pose un regard si éminent (dans les deux sens du terme, respectueux et élevé) sur la femme - cf. *Mulieris dignitatem* de Jean Paul II (1988) - que le concret d'un couple difficile, d'une maternité difficile, d'une vie professionnelle difficile, bref, le concret d'une vie difficile tout simplement parce qu'on est aussi « juste » une femme lui échappe dans le fond. Un prêtre ou une religieuse indiens sont assassinés au Kerala ? Consternation générale. Des jeunes filles y ont le visage vitriolé par des hommes sans vergogne ? Pas de dénonciation ecclésiale, outre les éclats de voix locales. Dommage.

1 • D'après l'Observatoire national (français) de la délinquance.

Les femmes sont quand même la majorité de l'humanité, ainsi que du nombre de participants aux activités paroissiales,² diocésaines³ voire nationales (pèlerinages...), à tout le moins à ses assemblées dominicales... A ce titre, la *Lettre aux femmes* de Jean Paul II en 1995 trahit presque l'incapacité du magistère à parler de la femme en tant que telle, sans la référer à ses divers rôles possibles. On y trouve une litanie de *mercis* à la femme-mère, la femme-épouse, la femme-fille et la femme-sœur, la femme-au-travail, la femme-consacrée ainsi qu'un « merci à toi, femme, pour le seul fait d'être femme ».

Une image bancale

Ce qui est intéressant de relever, c'est qu'après chaque entrée, on a deux à trois phrases décrivant pourquoi il est juste de lui dire *merci*, mais qu'après le simple fait d'être femme, il n'y a qu'un général : « Par la perception propre de ta féminité, tu enrichis la compréhension du monde et tu contribues à la pleine vérité des relations humaines. » Comment enrichit-elle le monde ? Comment contribue-t-elle à la « pleine vérité » ? En étant mère, épouse, fille, sœur, au travail ou consacrée... donc toujours par

rapport à quelqu'un d'autre. Jamais pour elle-même.

Pourtant les deux récits de la Genèse expriment la parfaite parité entre les deux sexes. Dans le premier, on a la référence suprême d'*imago Dei*, selon laquelle l'ADAM est créé « mâle et femelle »⁴ (Gn 1,27) ; dans le deuxième, l'ADAM ne trouvant pas de semblable, Dieu l'endort et, tirant de son côté - et non d'une côte ! -, forme ISHA, qui devient alors ISH. Dans celui-ci, on semble même pouvoir dire que la femme est créée avant l'homme (le mâle), alors que dans celui-là, la différence masculine précède la féminine. Le débat reste ouvert...

Néanmoins, l'Eglise n'a pas (encore) d'anthropologie féminine *officielle* adéquate - bien que les théologiennes catholiques soient nombreuses, sans compter les religieuses ! A noter que les vingt premières entrées qui apparaissent lorsque l'on tape « théologiennes catholiques » dans *Google* sont strictement relatives à des « théologiens catholiques ». Comme si la catégorie susmentionnée n'existait pas !⁵

Une question d'autorité

Certes, maintes étudiantes deviennent théologiennes professionnelles, rectrices d'universités ou de facultés catholiques. Des femmes sont chancelières de diocèses, secrétaires de prélats, responsables des divers domaines de gestion d'une Eglise locale - en diaconie, en liturgie ou en martyrie (témoignage). Et si aucune femme n'est encore membre de la Congrégation pour la doctrine de la foi ou de celle pour l'Education catholique, deux, dont une Suisse, ont intégré pour la première fois, en 2004, la Commission théologique internationale.

- 2 • Un constat (heureux) que je tire de mes trois ans de paroisse !
- 3 • A titre d'exemple, pour le diocèse de Nanterre, le conseil épiscopal est à moitié féminin, et sur vingt-cinq services diocésains, onze ont une femme comme responsable.
- 4 • ADAM est même le seul mot hébreu qui n'est ni masculin ni féminin, ni singulier ni pluriel, mais totalement indéterminé. (n.d.l.r.)
- 5 • D'ailleurs, en cite-t-on beaucoup aujourd'hui aussi spontanément que des De Lubac, Congar, Küng, Curran, Schillebeeckx ou Amaladoss ? Qui peut en lister dix de suite ?

église

Quant à la curie romaine, en 2007, on notait une augmentation de leur présence de 21 %, mais « surtout comme assistantes ».⁶ A cette date, c'était une salésienne sous-secrétaire de la Congrégation pour les instituts séculiers et les sociétés de vie apostolique qui était la plus haut placée.⁷ Depuis, une deuxième femme laïque est devenue sous-secrétaire, Flaminia Giovanelli, pour le Conseil pontifical « Justice et Paix ». C'est à Paul VI qu'on doit en fait, en 1967, la nomination révolutionnaire, dans une curie uniquement masculine jusque là, de quatre religieuses au dicastère s'occupant... des religieuses et religieux. Le pape justifia son choix en ces termes : « afin de contribuer d'une façon efficace à traiter les affaires concernant spécialement leurs intérêts et leurs activités ».⁸ Or, dès les débuts, une frayeur s'empara des milieux religieux masculins, tant et si bien que l'une des premières nommées dut expliciter son rôle en ces

termes : « D'aucuns ont cru voir un mandat d'autorité attaché à ce poste : qu'ils se détrompent ! Elle [la nomination] n'implique aucun droit de regard, encore moins d'autorité sur l'ensemble des instituts religieux. »⁹ C'est donc cela qui fait peur : l'autorité ! Pour ne pas dire le pouvoir tenu par les clercs conféré par l'ordination.

L'histoire de l'institution ecclésiale commence à la Pentecôte, dit-on, où, « dans la chambre haute », les Onze « persévéraient dans la prière avec les femmes, et Marie, mère de Jésus, et ses frères » (Ac 1,14). Puis survint la pseudo-misogynie paulinienne - « pseudo » car, à l'époque, la vision sociale, religieuse, économique, familiale entre le *vir* et l'*uxor* des Romains n'aurait pu emmagasiner l'idée si moderne et récente de l'égalité naturelle et en droit entre les deux sexes,¹⁰ comme dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948. Autre temps, autres mœurs. Cette vision d'après Paul, alliée au pessimisme augustinien sur le rôle de la sexualité, servit d'alibi, pour ne pas dire d'argument, à l'organisation ecclésiale naissante pour évincer les femmes des postes d'autorité comme évêque ou presbytre. Car si on a reconnu le rôle des diaconesses dans les premiers temps (les femmes au service des pauvres et des malades... femmes), il va diminuer

Hawaï, années '80,
une image surannée



6 • In *La Croix*, 07.03.07.

7 • La première femme, historiquement parlant, nommée sous-secrétaire fut l'Australienne Rosemary Goldie, en 1967, au tout nouvellement créé Conseil pontifical pour les laïcs. Elle est décédée le 27 février 2010.

8 • In *La Documentation catholique*, 05.11.67, col. 1910.

9 • In *La Documentation catholique*, 17.03.68, col. 575-576.

10 • Tout comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, complétée par Olympe de Gougas dans sa Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791), mais en vain !

tout au long du Moyen Age en même temps que le diaconat permanent, qui *lui* sera cependant ravivé par Paul VI à la suite du concile Vatican II, en 1967, alors qu'elles, non !

Les chanoinesses et abbesses à l'autorité non égalée alimentent aussi l'histoire de l'Eglise médiévale. Des femmes mystiques et autres docteurs de l'Eglise, les Catherine, Thérèse ou Brigitte, rayonnent dans l'Eglise parce que canonisées ! Des modèles féminins, certes, mais surtout des vierges consacrées ! Même si on compte au calendrier ecclésiastique de rares saintes mères, médecins, voire martyres.

Mauvais exemple

A mon sens, la manière dont Rome a clos la discussion de l'accès des femmes à la prêtrise est un acte violent. Qui contribue, quelque part, à cette augmentation de la violence faite contre les femmes. Car le magistère se déclare « non autorisé » à leur conférer l'ordination, il prétend ne pas pouvoir aller de l'avant concernant la question de l'accession des femmes au ministère presbytéral (au moins au moyen d'un Synode, qui n'a qu'un pouvoir consultatif pour le pape), sans donner d'explication plausible à un auditoire en attente et vivant... au XXI^e siècle.

L'Eglise se sent pourtant autorisée à légiférer sur la vie sexuelle des femmes en régentant les si délicates questions liées à la stérilité ou à l'avortement - des excommunications prononcées à l'en-

contre de femmes jugées coupables de ce dernier tombent encore¹¹ -, se retrouvant même l'alliée bien inconfortable d'un pouvoir tel que celui de l'Arabie Saoudite wahhabite¹² qui n'a pas signé la Déclaration universelle des droits de l'homme parce qu'il ne reconnaît pas l'égalité naturelle entre les sexes.

Si Luthériens et Réformés ont eu leurs opposants, c'est par le dialogue, même ardu, que les instances dirigeantes de ces Eglises ont ouvert tous les charismes aux deux sexes. La Communion anglicane a mené (et continue de le faire) un débat exemplaire quant au fond et à la forme ; elle voit d'ailleurs les ailes (minoritaires) les plus conservatrices (ou carrément anti-ordination des femmes) s'extraire de sa communion pour rejoindre Rome. Mais la richesse de l'apport des femmes comme diacres, prêtres et évêques - voire primat pour l'*Episcopal Church of America*, la première à ce poste - a été à maintes reprises relevée, scellant la décision prise, un jour à Hong Kong en 1944, d'ordonner Florence Tim Oi Li, la première d'une longue liste de ministres du culte.

Seule Rome - et les Eglises orthodoxes -, capable pourtant d'exaltantes expressions lorsqu'il s'agit de parler du « génie féminin », se bute, se ferme et n'avance en rien. Alors que les femmes voudraient que l'Eglise leur parle simplement... d'être femme. Et chrétienne. A part entière.

Th. Sch.

11 • Cf. **Tina Beattie**, « Avortements, choix corrélien », in *choisir* n° 610, octobre 2010, pp. 22-24.

12 • Lors de la Conférence du Caire (1994) sur la réglementation de la démographie mondiale.